



Ordo Franciscanus Saecularis

Consilium Internationale

COMMISSION FAMILLE

Silvia Diana OFS



Collaborateur : Betina Miani OFS

LES CONCLUSIONS DU SYNODE SUR LA FAMILLE

Ce chapitre nous présente la **Famille, engendrement et éducation**. Nous continuons à approfondir la richesse de l'Exhortation Apostolique *Amoris Lætitia* (AL), en la partageant dans nos réalités locales, pour fortifier nos familles et accompagner nos frères sur leur chemin. Nous lisons les textes proposés, puis nous en parlons en Fraternité, à partir des questions proposées.

Chapitre II

Famille, engendrement, éducation

La transmission de la vie

62. La présence des familles nombreuses dans l'Église est une bénédiction pour la communauté chrétienne et pour la société, car l'ouverture à la vie est une exigence intrinsèque de l'amour conjugal. Dans cette optique, l'Église exprime sa vive gratitude aux familles qui accueillent, éduquent, entourent d'affection et transmettent la foi à leurs enfants, en particulier aux plus fragiles et à ceux qui sont marqués par un handicap. [...]

L'enfant demande à naître de cet amour, et non de n'importe quelle manière, puisqu'il « n'est pas un dû, mais un don »,⁸⁷ qui est « le fruit de l'acte spécifique de l'amour conjugal de ses parents ».⁸⁸ Car « selon l'ordre de la création, l'amour conjugal entre un homme et une femme et la transmission de la vie sont ordonnés l'un à l'autre (cf. Gn 1, 27-28). De cette façon, le Créateur a voulu que l'homme et la femme participent à l'œuvre de sa création et il en a fait en même temps des instruments de son amour, leur confiant la responsabilité de l'avenir de l'humanité à travers la transmission de la vie humaine » AL 81

La responsabilité procréatrice

63. Selon l'ordre de la création, l'amour conjugal entre un homme et une femme et la transmission de la vie sont ordonnés l'un à l'autre (cf. Gn 1,27-28). De cette façon, le Créateur a voulu que l'homme et la femme participent à l'œuvre de sa création et il en a fait en même temps des instruments de son amour, leur confiant la responsabilité de l'avenir de l'humanité à travers la transmission de la vie humaine. Les époux s'ouvriront à la vie en se formant « un jugement droit : ils prendront en considération à la fois et leur bien et celui des enfants déjà nés ou à naître ; ils discerneront les conditions aussi bien matérielles que spirituelles de leur époque et de leur situation ; ils tiendront compte enfin du bien de la communauté familiale, des besoins de la société temporelle et de l'Église elle-même » (GS,

50 ; cf. VS, 54-64). Conformément au caractère personnel et humainement complet de l'amour conjugal, la bonne voie pour la planification familiale est celle d'un dialogue consensuel entre les époux, du respect des rythmes et de la considération de la dignité du partenaire [...]

La valeur de la vie dans toutes ses phases

64. La vie est un don de Dieu et un mystère qui nous transcende. Voilà pourquoi on ne doit en aucune manière en éliminer son commencement et sa phase terminale. Au contraire, il est nécessaire d'accorder à ces phases une attention spéciale. Aujourd'hui, trop facilement « on considère l'être humain en lui-même comme un bien de consommation, qu'on peut utiliser et ensuite jeter. Nous avons mis en route la culture du "déchet" qui est même promue » (EG, 53). À cet égard, la famille, soutenue par la société tout entière, a le devoir d'accueillir la vie naissante et de prendre soin de sa phase finale. Concernant le drame de l'avortement, l'Église affirme avant tout le caractère sacré et inviolable de la vie humaine et s'engage concrètement en sa faveur (cf. EV, 58). Grâce à ses institutions, elle offre ses conseils aux femmes enceintes, soutient les filles-mères, offre son assistance aux enfants abandonnés et est proche de ceux qui ont souffert d'un avortement. [...]

Dans ce contexte, je ne peux m'empêcher de dire que, si la famille est le sanctuaire de la vie, le lieu où la vie est engendrée et protégée, le fait qu'elle devient le lieu où la vie est niée et détruite constitue une contradiction déchirante. La valeur d'une vie humaine est si grande, et le droit à la vie de l'enfant innocent qui grandit dans le sein maternel est si inaliénable qu'on ne peut d'aucune manière envisager comme un droit sur son propre corps la possibilité de prendre des décisions concernant cette vie qui est une fin en elle-même et qui ne peut jamais être l'objet de domination de la part d'un autre être humain. La famille protège la vie à toutes ses étapes, y compris dès ses débuts. [...] AL 83

Adoption et placement

65. L'adoption d'enfants, orphelins et abandonnés, accueillis comme ses propres enfants, dans l'esprit de la foi, revêt la forme d'un authentique apostolat familial (cf. AA, 11), plusieurs fois rappelé et encouragé par le Magistère (cf. FC, 41; EV, 93). Le choix de l'adoption et du placement exprime une fécondité particulière de l'expérience conjugale, au-delà des cas où elle est douloureusement marquée par la stérilité. Ce choix est un signe éloquent de l'accueil de la procréation, un témoignage de foi et un accomplissement de l'amour. Il rend une dignité réciproque à un lien interrompu : aux époux qui n'ont pas d'enfants et aux enfants qui n'ont pas de parents. Toutes les initiatives visant à faciliter les procédures d'adoption doivent donc être soutenues. Le trafic d'enfants entre pays et continents doit être empêché par des opportunes interventions législatives et par des contrôles des États. [...]

[...] Adopter est l'acte d'amour consistant à faire cadeau d'une famille à qui n'en a pas. Il est important d'insister pour que la législation puisse faciliter les procédures d'adoption, surtout dans les cas d'enfants non désirés, en vue de prévenir l'avortement ou l'abandon. Ceux qui assument le défi d'adopter et qui accueillent une personne de manière inconditionnelle et gratuite deviennent des médiations de cet amour de Dieu qui dit : « Même si les femmes oublièrent [les fils de leurs entrailles], moi, je ne t'oublierai pas » (Is 49, 15) AL 179

L'éducation des enfants

66. Un des défis fondamentaux, parmi ceux posés aux familles aujourd'hui, est assurément celui de l'éducation, devenu plus exigeant et complexe par la situation culturelle actuelle et par la grande influence des médias. Il faut tenir pleinement compte des exigences et des attentes de familles capables d'être, dans la vie quotidienne, des lieux de croissance, de transmission concrète et fondamentale de la foi, de la spiritualité et des vertus qui donnent forme à l'existence. La famille d'origine est souvent le berceau de la vocation au sacerdoce et à la vie consacrée : par conséquent, nous exhortons les parents à demander au Seigneur le don inestimable de la vocation pour certains de leurs enfants. Dans le domaine éducatif, il faut protéger le droit des parents à choisir librement le type d'éducation à donner à leurs enfants selon leurs convictions et dans des conditions accessibles et de qualité. [...]

67. Dans les diverses cultures, les adultes de la famille conservent une fonction éducative irremplaçable. Toutefois, dans de nombreux contextes, nous assistons à un affaiblissement progressif du rôle des parents, à cause d'une présence envahissante des médias au sein de la sphère familiale, ainsi que la tendance à déléguer ou à réserver cette tâche à d'autres sujets. D'autre part, les médias (en particulier les réseaux sociaux) unissent les membres de la famille, même à distance. L'utilisation des mails/courriels et d'autres réseaux sociaux permet de maintenir dans le temps l'unité entre les membres d'une famille. Et par-dessus tout, les médias peuvent être une occasion pour l'évangélisation des jeunes. Nous demandons que l'Église encourage et soutienne les familles dans leur œuvre de participation vigilante et responsable vis-à-vis des programmes scolaires et éducatifs qui concernent leurs enfants. [...]

[...] « *L'Église joue un rôle précieux de soutien aux familles, en partant de l'initiation chrétienne, à travers des communautés accueillantes* ». Mais il me semble très important de rappeler que l'éducation intégrale des enfants est à la fois un « grave devoir » et un « droit primordial » des parents. Cela ne constitue pas seulement une charge ou un poids, mais c'est aussi un droit essentiel et irremplaçable qu'ils sont appelés à défendre et dont personne ne devrait prétendre les priver. L'État offre un service éducatif de manière subsidiaire, en accompagnant la responsabilité que les parents ne sauraient déléguer ; ils ont le droit de pouvoir choisir librement le genre d'éducation – accessible et de qualité – qu'ils veulent donner à leurs enfants selon leurs convictions. L'école ne se substitue pas aux parents mais leur vient en aide. C'est un principe de base : « Toutes les autres personnes qui prennent part au processus éducatif ne peuvent agir qu'au nom des parents, avec leur consentement et même, dans une certaine mesure, parce qu'ils en ont été chargés par eux ». Mais « une fracture s'est ouverte entre famille et société, entre famille et école, le pacte éducatif s'est aujourd'hui rompu et ainsi, l'alliance éducative de la société avec la famille est entrée en crise ». AL 84

68. Les écoles catholiques remplissent une fonction vitale pour aider les parents dans leur devoir d'éducation de leurs enfants. L'éducation catholique favorise le rôle de la famille : elle assure une bonne préparation, elle éduque aux vertus et aux valeurs, elle forme aux enseignements de l'Église. Les écoles catholiques devraient être encouragées dans leur mission d'aider les élèves à grandir comme adultes mûrs, capables de voir le monde à travers le regard d'amour de Jésus et comprenant la vie comme un appel à servir Dieu. [...]

Questions pour aider à approfondir :

- • Partageons nos expériences familiales de la transmission de la foi avec les enfants, petits-enfants, neveux, etc.
- • Dieu nous a fait des instruments de son amour et nous a confié la responsabilité de l'avenir de l'humanité à travers la transmission de la vie humaine : comment sommes-nous formés pour assumer cette responsabilité ?
- • Aujourd'hui où existent tant de moyens de mondialisation, qu'entendons-nous par planification familiale ? Connaissons-nous les moyens promus par l'Église catholique ? Connaissons-nous la pensée des autres cultes sur ce sujet ?
- • Sommes-nous d'accord que, membres de l'Église catholique, nous devons souligner que l'avortement ne concerne pas seulement les femmes, même si leur corps est le berceau de cette vie ?
- • Sommes-nous conscients du devoir éducatif auquel nous sommes appelés en vertu du baptême et aussi de la profession ? Devoir qui consiste à soutenir, non à se substituer aux parents catholiques dans l'éducation de leurs enfants.
- • Les écoles catholiques doivent faire face à différents défis dans le monde d'aujourd'hui (promouvoir des activités de solidarité, travailler gratuitement pour l'autre, promouvoir des attitudes positives et un vivre ensemble) : quels autres défis pensons-nous que les écoles catholiques ont à relever ?

Documents :

http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20160319_amoris-laetitia.html

http://www.vatican.va/roman_curia/synod/documents/rc_synod_doc_20151026_relazione-finale-xiv-assemblea_fr.html

Nous concluons la rencontre en priant ensemble la Prière à la Sainte Famille

Décembre 2017.